Usine d'épuration de Valenton

Historique :

L'usine d'épuration de Valenton, aussi dénommée **Seine amont**, est mise en service en 1987. Elle est chargée de l'épuration des eaux usées des **banlieues sud de Paris**, plus spécifiquement de communes des départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne situées dans les vallées de l'Orge, de l'Yvette, de l'Yerres et de la Seine.

La construction de l'usine, qui débute en 1984, se décompose en trois tranches. La première tranche **1a**, d'une capacité de traitement de 150 000 m^3 d'eaux usées, entre en activité en juillet 1987. Elle suivit de la tranche **1b**, d'une capacité de traitement égale, mise en service en 1992. Enfin, l'inauguration de **Valenton II**, en 2005, permet de doubler les capacités de traitement de l'usine avec 300 000 m^3 d'eaux épurées supplémentaires par jour.

Vue arienne de la tranche 1a de l'usine de Valenton, 1988

Utilisant la **technique d'épuration des boues activées**, le site de Valenton permet le traitement journalier de 600 000 m^3 d'eaux usées par temps sec. En temps de pluie, ce volume de

traitement peut être élevé à 1,5 million de m^3. L'usine permet ainsi l'épuration des effluents d'une population d'environ 2,5 millions d'habitants. En plus du traitement des polluants carbonés présents dans l'eau, Valenton est la première usine d'épuration parisienne à traiter **les polluants azotés et les phosphores**. Elle répond ainsi aux exigences de la **directive européenne sur les eaux résiduelles urbaines (DERU).**

En 2006, la mise en service d'une **unité de traitement des boues par séchage thermique** permet la revalorisation des boues utilisées pour le traitement biologique. Ces dernières sont reconverties en engrais agricoles ou bien utilisées comme combustible énergétique. Elles permettent ainsi de couvrir une partie des besoins en énergie de l'usine de Valenton.

Depuis 2019, l'exploitation et la maintenance de l'usine de Valenton est confiée à SIVAL, une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP). Elle permet aux deux actionnaires du site, le SIAAP (syndicat interdépartemental) et Véolia (entreprise privée) de s'associer dans la gestion du site.

Repères chronologiques :

- **1984 :** Début des travaux de l'usine d'épuration de Valenton
- **1987 :** Mise en service de la tranche 1a
- **1988 :** Inauguration officielle de l'usine de Valenton
- **1991 :** Publication de directive européenne sur les eaux résiduelles urbaines (DERU) sur le traitement des polluants azotées et des phosphores
- **1992 :** Mise en service de la tranche 1b
- **2005 :** Mise en service de Valenton II
- **2006 :** Modernisation des installations de traitement des boues pour favoriser leur revalorisation industrielle ou agricole.
- **2019 :** Création de SIVAL, une SEMOP chargée de l'exploitation du site de Valenton

Fonds associés :

- **6FH -** Service de l'Assainissement de la Seine, bilan annuel d'activité, description des usines, des travaux exécutés, des études et des projets